

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°15 du 30 mars 2012**

PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°7

**INSTRUCTION N° 6264/DEF/DCSEA/DIR/CAB**

modifiant l'instruction n° 3369/DEF/DCSEA/CAB du 29 juillet 2011 fixant l'organisation et les attributions de la direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées.

*Du 20 février 2012*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : « cabinet ».

**INSTRUCTION N° 6264/DEF/DCSEA/DIR/CAB modifiant l'instruction n° 3369/DEF/DCSEA/CAB du 29 juillet 2011 fixant l'organisation et les attributions de la direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées.**

*Du 20 février 2012*

NOR D E F E 1 2 5 0 3 3 0 J

---

*Texte modifié :*

Instruction n° 3369/DEF/DCSEA/CAB du 29 juillet 2011 (BOC N° 50 du 2 décembre 2011, texte 6 ; BOEM 610.1.1).

*Référence de publication :* BOC N° 15 du 30 mars 2012, texte 7.

---

L'instruction n° 3369/DEF/DCSEA/CAB du 29 juillet 2011 est modifiée comme suit :

1. Annexe II.

Au lieu de :

DÉPÔTS.	TYPE.	ÉPÉE DE RATTACHEMENT DU DÉPÔT.
AVORD.	DEA	RENNES

Lire :

DÉPÔTS.	TYPE.	ÉPÉE DE RATTACHEMENT DU DÉPÔT.
AVORD.	DEA	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

2. La présente instruction sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'ingénieur général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.